

VOIES VERNACULAIRES


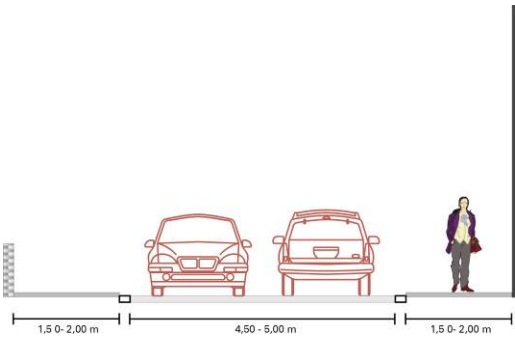


RUES DE VILLAGE OUVERTES AU TRAFIC



Fiche de recommandation No 11 (à titre illustratif)

RUES DE VILLAGE ET VOIES VERNACULAIRES

Exemples	Chables des Vuarennens / Côte de Pallens	Traversées de Chailly, Brent, Tavel, Pallens, Les Planches, Chernex, Glion / Rue du Port
Objectifs d'aménagement	Sauvegarder le tracé de ces voies et le rétablir là où il est interrompu Préserver leurs caractères et repenser certains aménagements qui les ont dénaturée Améliorer les itinéraires de promenade le long de ces voies	Sauvegarder le tracé de ces voies Préserver leurs caractères et repenser certains aménagements qui les ont dénaturées Améliorer les itinéraires de promenade le long de ces voies
Objectif de vitesse	10-20 km/h	30 - 40 km/h
Mixité du trafic	Complète avec priorité aux piétons, seul accès aux bâtiments riverains autorisé	Séparation douce entre piétons et voitures (faible différence de niveau entre la chaussée et les trottoirs) Mixité cycles / voitures
Aménagements liés aux TC	-	Pas d'aménagements spécifiques – Arrêts sur chaussée
Stationnement	Aucun	Dans la règle, le stationnement bordant la rue doit obéir à l'ordonnancement général des lieux
Typologie des carrefours	Marquage de la continuité des chables sur les chaussées traversées Améliorer la visibilité	Carrefours simples (priorité à la voie de niveau hiérarchique supérieur ou priorité de droite)
Niveau de service	-	Niveau de fluidité moyen / Cas de croisement déterminant : voiture – voiture (autres croisements à vitesse réduite)
Profils en travers type		
Matériaux	Promouvoir l'utilisation du pavé en pierre naturelle ou du béton Eviter l'utilisation du bitume « standard » et de tous matériaux exotiques Les murs et clôtures doivent être en matériau familier aux lieux Eviter l'échantillonnage de matériaux et de mises en œuvre	Promouvoir l'utilisation de la pierre Eviter l'utilisation de tous matériaux exotiques Eviter l'échantillonnage de matériaux et de mises en œuvre Promouvoir le prolongement des matériaux privés jusqu'aux bords de la chaussée Les murs et clôtures doivent être en matériau familier aux lieux
Mobilier / éclairage	Eviter tout mobilier ou éclairage à connotation routière	Eviter tout mobilier ou éclairage à connotation routière Intégrer au mieux la signalisation
Autres recommandations	En cas de percement des murs, le « plein » doit être plus grand que le « vide »	